

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le le lundi 11 novembre 2024 à 18h00, au 300, rue Parent, sous la présidence de Marc Bourcier, maire, à laquelle session étaient présents :

Messieurs Jacques Bouchard, Michel Gagnon et André Marion.

Autre(s) présence(s) : Fernand Boudreault, directeur général à la Direction générale

Absence(s) : Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Dominic Boyer, Carla Pierre-Paul, Jean Junior Désormeaux, Marc-Antoine Lachance, Mario Fauteux, Martin Pigeon et Nathalie Lasalle

Le Maire, Monsieur Marc Bourcier, énonce les modalités usuelles relatives à la tenue des séances du conseil, incluant la captation de cette dernière.

Conformément à l'article 56 du *Règlement 0942-000 relatif aux assemblées du conseil*, il est constaté qu'il n'y a pas quorum pour poursuivre avec la séance extraordinaire.

Une période de 30 minutes, suite à ce constat, est respectée afin de permettre l'atteinte du quorum, le cas échéant.

Une fois cette période de 30 minutes écoulée, il est confirmé que le quorum n'est toujours pas atteint, aucun autre élu ne s'étant présenté.

La séance n'est pas ajournée à une date ultérieure et prend fin.

Le Maire,

La Greffière de la Ville,

MARC BOURCIER



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire